

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des loisirs le 12 juin 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

12-4, chemin du Versant (lots 6 529 897 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une emprise au sol de 26 mètres carrés pour la construction d'un mini-chalet alors que la résolution de contrôle intérimaire numéro 22-06-197 prescrit une emprise au sol minimale de 40 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 juin 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :

urbanisme@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 26 mai 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

